



Le « décret ambulatoire » prévoit que les organismes de coordination élaborent au moins tous les cinq ans un rapport relatif au secteur qu'ils représentent.

Article 163 :

*§ 1er Les organismes élaborent, au moins tous les cinq ans, un rapport qui contient, pour chaque secteur représenté par l'organisme :*

*1° une description de l'évolution des pratiques professionnelles du secteur;*

*2° une analyse de l'évolution des problématiques sociales et de santé que rencontre leur secteur;*

*3° une analyse de l'adéquation de l'offre de service du secteur avec ces nouvelles problématiques sociales et de santé;*

*Il peut en outre, en concertation avec les partenaires sociaux, élaborer une analyse des plans annuels de formation continuée des travailleurs du secteur.*

*Il est transmis au Conseil consultatif qui en débat et qui le transmet au Collège accompagné de son avis.*

Vous trouverez ci-dessous les rapports sectoriels des organismes de coordination :

[Rapport sectoriel AMA](#)

[Rapport sectoriel CASG](#)

[Rapport sectoriel FBSP](#)

[Rapport sectoriel FEDITO](#)

[Rapport sectoriel FLCPF](#)

[Rapport sectoriel FMM](#)

[Rapport sectoriel FSB](#)

[Rapport sectoriel LBFSM](#)

Ce même article 163 du décret prévoit la rédaction d'un rapport intersectoriel :



*§ 2 Sur la base des rapports prévus au § 1er, les organismes participent également, tous les cinq ans, à l'élaboration d'un rapport commun à tous les secteurs de l'Action sociale, de la Famille et de la Santé.*

*Ce rapport contient une analyse globale de l'évolution des problématiques sociales et de santé rencontrées et de l'adéquation de l'offre de service de l'ensemble des secteurs à ces problématiques.*

*Ce rapport propose, le cas échéant, des orientations nouvelles pour la politique de Santé, d'Action sociale et de la Famille.*

*Il est transmis au Conseil consultatif qui en débat et qui le transmet au Collège accompagné de son avis.*

A la demande des organismes sectoriels de coordination, le CBCS a rédigé [le rapport intersectoriel 2018](#).

A.W., 27/08/2018



Documents joints

[2017\\_-\\_rapport\\_sectoriel\\_ssm.pdf](#)

[2018\\_-\\_rapport\\_sectoriel\\_-\\_maisons\\_d\\_accueil\\_cocof.pdf](#)

[fbsp\\_-\\_rapport\\_sectoriel\\_2017.pdf](#)

[flcpf\\_-\\_rapport\\_sectoriel\\_2017\\_2012-2016\\_.pdf](#)

[fsb-fccssd\\_rapport\\_sectoriel\\_2017-27p.pdf](#)

[rapport\\_sectoriel\\_fdss\\_2017.pdf](#)

[rapport\\_sectoriel\\_mediation\\_de\\_dettes\\_camd\\_22-12-2017.pdf](#)

[rapport\\_sectoriel\\_toxicomanie\\_2017.pdf](#)

[rapport\\_sectoriel\\_fmm-2.pdf](#)